

Educateur de Jeunes Enfants par la voie de l'apprentissage

Diplôme d'Etat de niveau III (DEEJE)

Le métier

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social qualifié chargé de l'éducation des enfants de 0 à 7 ans, en relation avec les parents. Il exerce, au sein d'une équipe de travail, à la fois, une action sociale, éducative, préventive et de coordination. Il contribue à l'éveil, à l'apprentissage à la vie sociale de l'enfant. Il stimule leurs potentialités intellectuelles, affectives, et artistiques à travers des activités ludiques et éducatives. Pour accomplir ses missions, il peut être amené à développer un partenariat avec les professionnels du champ sanitaire, social et de l'éducation nationale.

L'emploi

Au sein des communes et des associations à but non lucratif et organismes privés lucratifs
Dans le secteur social et médico-social : Multi-accueil, crèche collective ou familiale, halte garderie, lieux d'accueil enfants/parents, jardins d'enfants, PMI, Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), Centre d'Action Médicale Sociale Précoce (CAMSP), Maison d'Enfants à Caractère Sociale (MECS), établissements spécialisés dans l'accueil d'enfants porteurs de handicaps, Foyer de l'Enfance

Dans le secteur du loisir, de la culture et de l'animation : Centre de loisirs sans hébergement (CLSH), Centre de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE), centres sociaux

Dans le secteur de l'éducation : école maternelle, classe passerelle...

Les pré requis

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation
- Etre titulaire de l'un des examens spéciaux d'entrée dans les Universités
- Etre titulaire d'un diplôme du travail social ou du paramédical au moins de niveau IV
- Etre titulaire, avec 3 ans d'expérience dans le champ de la petite enfance, du diplôme d'auxiliaire de puériculture, du CAP petite enfance, du diplôme d'état d'aide médico-psychologique, d'auxiliaire de vie sociale
- Avoir réussi l'examen de niveau organisé par la DRJSCS
- Etre admissible aux épreuves de sélection

Les modalités d'entrée en formation

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Etre admissible aux épreuves de sélection : épreuve écrite d'admissibilité et épreuve orale d'admission. Les candidats titulaires d'un diplôme d'état en travail social de niveau III sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité.
- Des allègements et dispenses peuvent être accordés à la demande des candidats, et sur présentation des pièces justificatives.

La validation de la formation

Outre le contrôle continu, un examen final de 4 épreuves : soutenance d'un mémoire professionnel, un entretien à partir de 3 travaux sur la démarche éducative, 2 épreuves écrites de note de synthèse et de communication professionnelle.

La durée de la formation

Sur 3 ans 1 500 h de formation théorique dont 320 h déléguées aux employeurs réparties :

- DC 1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille, 400 h
- DC 2 : Action éducative en direction du jeune enfant, 600 h
- DC 3 : Communication professionnelle, 250 h
- DC 4 : Dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles, 250 h

2 stages de 8 semaines hors du lieu d'emploi, le reste chez l'employeur.

Chaque UFA propose un planning et une alternance spécifique.

Les lieux de formation et les contacts : les UFA

I.E.S.T.S. NICE : 6, rue Chanoine Rance-Bourrey – 06105 NICE Cedex

☎ : 04.92.07.77.97. Fax : 04.93.84.78.65.- www.iests.com

I.R.T.S. PACA & CORSE : Les Flamants – 10, avenue Alexandre Ansaldi – CS30003

13311 MARSEILLE Cedex 14 – ☎ : 04.91.67.13.00. Fax : 04.91.92.11.42.- www.irts-pacacorse.com

Autres liens utiles

www.social-santé.gouv.fr

www.fneje.fr

www.sanitaire-social.com

www.action-sociale.org